

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Centrales photovoltaïques d'une puissance inférieure de 36 KWc

Objet de la consultation :

Dans la cadre de sa politique de développement durable, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) lance un appel à manifestation d'intérêt pour un projet de deux centrales solaires photovoltaïques sur des bâtiments sis à Le Pouzin : station d'épuration du Chambenier et station d'épuration de Privas.

En vertu de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité sollicite les opérateurs socio-économiques à manifester leur intérêt pour un projet concurrent.

Conditions de mise à disposition :

Sont mis à disposition :

- le toit de la station d'épuration de Le Pouzin
- le toit de la station d'épuration de Privas

La durée de l'occupation temporaire du domaine public est de 25 ans à compter du raccordement de la centrale solaire au réseau électrique. Il est rappelé aux opérateurs économiques que, en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Le montant de la Redevance d'occupation du domaine public doit être proposée par le candidat.

Caractéristiques du projet :

- Le projet d'installation et d'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur les dites toitures devra avoir une dimension territoriale (ancrage local, mobilisation citoyenne) et s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement
- L'opérateur retenu aura à sa charge exclusive la conduite de l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet (autorisations administratives, demande de raccordement...). Il assurera le financement de ce projet, la maintenance et l'entretien des panneaux et des équipements annexes.
- La solution technique proposée par le candidat devra permettre une mise en œuvre et une gestion des équipements garantissant une sécurité totale pour les utilisateurs du bâtiment (administrés, personnel travaillant sur ce site, service d'entretien etc.).

Procédure :

Éléments à transmettre : un courrier manifestant l'intérêt de l'opérateur à présenter un projet ; les documents administratifs et comptable : Kbis, attestation fiscale, bilan ; un mémoire précisant les caractéristiques de l'installation proposée et tout autre élément permettant d'apprécier les qualités du projet ; une estimation des coûts ; une attestation d'assurance.

Toute déclaration de manifestation d'intérêt ou toute demande de renseignements doivent être adressées à l'attention de M. Sanchez Fabrice, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS Cedex, tél. : 04 75 64 07 07, courriel : fabrice.sanchez@privas-centre-ardeche.fr

Date limite de réception des réponses : 30 avril 2018 à 12h00